

FP2030 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS

Nom du pays	Bénin
Adresse courriel de la personne-ressource	ahmabou@yahoo.fr
Date de soumission	

*Utilisez ce formulaire pour élaborer **UNE ÉBAUCHE** de votre engagement.

Consultez le **guide de l'utilisateur en annexe pour obtenir des trucs rapides sur la manière de remplir ce formulaire.

1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE VOTRE PAYS POUR 2030

Veillez décrire la vision de votre pays pour 2030. Votre énoncé pourrait débuter avec : « D'ici la fin de l'année 2030, la vision de la planification familiale de [insérer le nom du pays] est... ». Considérez les aspirations de haut niveau de votre pays pendant cette période, les changements que vous espérez apporter d'ici 2030 dans la vie de votre population, en plaçant les femmes et les filles au centre, y compris les groupes et les géographies traditionnellement mal desservis et négligés. Des conseils supplémentaires sont disponibles au <https://commitments.fp2030.org/fr/etape5#create>

« A l'horizon 2030, le Bénin est un pays où la population en particulier les personnes vulnérables (femmes, filles, personnes vivant avec un handicap) bénéficient d'un accès équitable aux services de Planification Familiale de qualité contribuant ainsi à son développement harmonieux. »

2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

Les objectifs de l'engagement doivent être [élaborés dans le cadre d'un processus inclusif et participatif](#) et s'appuyer sur des données et des preuves. En outre, tous les objectifs de l'engagement doivent être alignés sur les principes directeurs de l'engagement 2030 dans la mesure du possible, et conformes au calendrier présenté ci-dessous. Veuillez déterminer un calendrier qui s'aligne sur vos objectifs, le cycle budgétaire et les stratégies en matière de santé de votre pays, ainsi que d'autres considérations précises pour le pays.

Lors de l'élaboration des objectifs, veuillez tenir compte des [cinq domaines d'intervention de 2030](#) et de l'alignement des objectifs sur d'autres cadres ou stratégies sanitaires nationales/régionales.

Chaque objectif d'engagement doit suivre le schéma ci-dessous. Vous trouverez de plus amples informations et conseils à l'[étape 5 du guide des engagements](#) :

OBJECTIFS :

- **ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF** : veuillez préciser un objectif informé par la communauté, et fondé sur des données et des preuves.
- **CALENDRIER** : veuillez partager la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l'objectif et le moment où vous l'atteindrez.
- **JUSTIFICATION** : veuillez citer les données, les preuves, les consultations ou l'alignement sur les cadres et stratégies nationaux existants utilisés justifiant de mettre l'accent sur cet objectif.
- **STRATÉGIES** : veuillez envisager les principales stratégies exploitables qui conduiront à la réalisation de cet objectif.

OBJECTIF FINANCIER : FP2030 recommande vivement d'inclure un objectif précis sur le financement de la planification familiale dans votre engagement. Veuillez inclure les détails de toutes les dépenses gouvernementales actuelles et supplémentaires qui soutiennent la planification familiale, y compris les achats de produits, les campagnes de création de la demande, les investissements dans la formation et la recherche, et la prestation de services.

Objectif financier :	
Énoncé de l'objectif	A partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, augmenter de 10 % chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026
Calendrier	2022 – 2026
Justification	Augmentation est faite sur la base des 10% d'augmentation du budget alloué à la SR dans le cadre des engagements CIPD+25. Les 250 millions représentent la contribution de l'État pour 2019 Cet engagement s'aligne sur celui pris en Nairobi en 2019
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> ● Plaidoyer auprès du ministère de la Santé (DCF, DAF, DPP) ● Plaidoyer auprès du ministère de l'Économie et des Finances (DGB, DEB) ● Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'engagement à travers le Motion Tracker ● Plaidoyer auprès des parlementaires

OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES

Objectif d'engagement 2 :	
Énoncé de l'objectif	Assurer la gratuité de la planification familiale à toutes les filles et femmes en âge de procréer d'ici à fin décembre 2022.
Calendrier	2021 – 2022
Justification	Faciliter l'accessibilité financière aux services de Planification familiale
Stratégies	

Objectif d'engagement 3 :	
Énoncé de l'objectif	Accroître la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés de 11,7 % en 2017 à 20 % en 2026. Plus spécifiquement, <ul style="list-style-type: none">- de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 chez les femmes de 15-19 ans- et de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026 chez les femmes de 20-24 ans.
Calendrier	2021 – 2026
Justification	Le TPCm de référence est celui de l'EDS 2017-2018 du Bénin. En considérant toutes les femmes, on prend en compte les besoins de toutes les cibles y compris les adolescents et les jeunes, contrairement au taux qui porte sur les femmes en union
Stratégies	<ul style="list-style-type: none">• Création de la demande à travers la transformation des normes sociales, l'implication plus poussée des hommes dans la PF et la lutte contre les mariages précoces• Renforcement de la stratégie pour la Sécurisation des produits

	<p>contraceptifs notamment par l'accroissement de la part gouvernementale dans l'achat desdits produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement/partenariats : mobilisation des ressources auprès du secteur privé et des communes • Offre de services : Mise à l'échelle les stratégies à haut impact (DBC, Stratégies mobile, DMPA-SC, Auto-injection, PFPP, délégation des tâches) • Organisation annuelle de la semaine nationale de la PF (campagnes intégrées de sensibilisation, de mobilisation sociale et d'offre gratuite des méthodes de contraception) • Organisation de la semaine de survie de la mère et de l'enfant • Plaidoyer pour l'intégration des services adaptés aux adolescents et jeunes dans les infirmeries scolaires et universitaires • Plaidoyer pour l'intégration de la gratuité de la PF aux adolescents et jeunes dans le ARCH • Poursuivre la transformation des services de santé en services conviviaux pour les adolescents et jeunes • Aménagement des infirmeries existantes et création de nouvelles • Formation des prestataires sur les services adaptés aux besoins des jeunes • Déploiement à l'échelle nationale du programme d'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire et extra-scolaire • Promouvoir la création de la demande des services de PF chez les ados et jeunes en tenant compte de la segmentation psycho-sociale • Accroître l'accès des jeunes à l'information sur la PF particulièrement ceux en situation de handicap • Utilisation de la puissance de l'innovation et de la technologie pour accroître l'accès des adolescents et jeunes à l'information et à l'éducation sur la planification familiale (sensibilisation via les réseaux sociaux, les facebook live, les webinaires, les émissions radiophoniques...) • Mise à l'échelle de l'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire et renforcement de l'ESS en milieu extra-scolaire • Renforcement de la lutte contre les grossesses en milieu scolaire et chez
--	--

	les jeunes en situation de vulnérabilité
--	--

Objectif d'engagement 4 :	
Énoncé de l'objectif	Réduire le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026 à travers l'amélioration de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre.
Calendrier	2021-2026
Justification	<p>Source des données : Enquête SPSR de 2019</p> <p>Reduction des taux de rupture de stock de toute la gamme des produits contraceptifs modernes au cours des trois derniers mois précédents l'enquête</p> <p>Avec les stratégies à mettre en place (eSIGL, SVDL, Informed Push Model...), le taux de rupture sera réduit de 50% en 5 ans.</p> <p>En effet, les ruptures de stock des produits contraceptifs sont plus remarquables au niveau des points de prestation de services malgré la disponibilité des produits au niveau des dépôts répartiteurs des zones sanitaires</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et mise à l'échelle du "eSIGL" et du SVDL pour disposer de l'information en temps réel du niveau de stock de tous les produits dans tout le pays • Poursuivre la mise en œuvre de l'Informed Push Model (IPM) pour éviter la rupture de stock des produits contraceptifs au dernier kilomètre • Amélioration du système d'information et de gestion logistique des produits contraceptifs • Élaboration et révisions semestrielles des tableaux d'acquisition des produits contraceptifs • Renforcement de capacité des acteurs du système d'information et de gestion logistique • Renforcement de la capacité de stockage des produits à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. • Renforcement de l'équipement (matériels informatiques, tricycles...) • Recrutement d'une cinquantaine de logisticiens et d'une dizaine de pharmaciens pour améliorer la chaîne de distribution

Pour ajouter des objectifs d'engagement supplémentaires, n'hésitez pas à copier les modèles ci-dessus. *Il n'y a pas de limite au nombre d'objectifs d'engagement.*

3. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

Dans un souci de transparence et de redevabilité, décrivez brièvement le processus de consultation utilisé pour élaborer cet engagement. Cela doit inclure toutes les réunions auxquelles ont participé les parties (organisations ou individus) dans les processus de consultation, de développement et de révision de cet engagement, ainsi que les parties prenantes précises qui ont été impliquées dans le développement de chaque objectif d'engagement.

Veillez inclure le titre des réunions et les noms des organisations, groupes ou individus qui y ont participé.

L'élaboration des nouveaux engagements du Bénin a été faite à travers les étapes suivantes :

- Mise en place du comité national pour l'élaboration des nouveaux engagements. Le Panel PF a été identifié à cet effet. Ce panel regroupe tous les acteurs intervenant dans la PF (les jeunes, les leaders religieux, les OSC, les partenaires techniques et financiers, les représentants des ministères sectoriels...).
- Le comité restreint issu du panel PF est composé du représentant des jeunes, de l'organisation neutre chargée du suivi des engagements, des OSC, les représentants des ministères sectoriels et les PTF.
- Organisation de l'atelier de déconstruction des engagements PF2020,
- Mise en place d'un comité restreint (OSC, partenaires, ministères sectorielles) pour la proposition des drafts d'engagement PF2030
- Organisation de l'atelier de proposition des nouveaux engagements par le comité restreint
- Organisation de l'atelier de validation des nouveaux engagements par le Panel PF
- Lancement des engagements PF2030 par le gouvernement

4. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

4.1. En moins de 500 mots, veuillez décrire l'**approche de redevabilité** de votre pays pour les engagements FP2030. Dans votre description, veuillez répondre aux questions suivantes :

- a. Quelles plateformes existantes et nouvelles seront utilisées pour suivre la progression des engagements ?
- b. Quels outils/mécanismes de redevabilité seront utilisés pour suivre les engagements ?
- c. Quels mécanismes de redevabilité sociale seront utilisés au plan infranational ?

- d. Comment votre approche de redevabilité élève-t-elle le rôle des partenaires de la société civile et comment seront-ils engagés dans le suivi de la progression des engagements ?
- e. Comment votre pays garantira-t-il la visibilité et la transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés par le pays pour respecter ses engagements ?
- f. Comment allez-vous aligner le processus de redevabilité de FP2030 sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements du pays, tels que Chaque femme, chaque enfant (EWEC), la CIPD+25, le GFF, etc.

Veillez vous référer au [guide de redevabilité](#) pour des exemples de réussites en matière d'approches de redevabilité.

Le panel PF était la plateforme existante pour le suivi des engagements PF. Pour ces nouveaux engagements élaborés, l'outil utilisé est le Motion Tracker. Pour le suivi des engagements, trois outils seront déterminants au Bénin à savoir Panel PF, Motion Tracker et score card.

- Le Motion Tracker est l'outil qui sera utilisé pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Bénin à l'instar des autres pays du PO.
- Le caractère inclusif et participatif de toutes les parties prenantes induit une responsabilité gage du respect effectif de la mise en œuvre des engagements. Les gouvernements sont tenus de respecter les engagements car leurs mises en œuvre vont contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de santé. Les acteurs de la société civile étant dans leurs rôles de veille sont tenus d'accompagner le gouvernement dans le respect de ses engagements en assurant le suivi de leur mise en œuvre et en accompagnant le gouvernement dans la mise en œuvre au niveau communautaire. La structure en charge du suivi de la mise en œuvre est une organisation de la société civile
- Le choix d'une organisation de la société civile comme structure neutre pour le suivi de la mise en œuvre des engagements est un atout. La société civile va réaliser des activités de plaidoyer du niveau communautaire jusqu'au niveau politique pour la mobilisation des ressources et la facilitation de la mise en œuvre des engagements. Elle va également contribuer à la création de la demande, assurer l'offre des services et faire la veille citoyenne pour le respect effectif des engagements
- Puisque l'élaboration a été inclusive et a notamment fédéré diverses plateformes de jeunes cela permettra aux jeunes de rester en consortium et de contribuer à la réalisation des engagements à travers des plaidoyers et la mobilisation sociale.
- L'organisation neutre organisera la collecte des données auprès de toutes les structures et les fera valider par tous les acteurs afin de garantir la transparence des résultats. Les résultats seront partagés à travers les réunions de coordination, sur les sites des ministères sectorielles du gouvernement et des organisations ainsi que les plateformes des jeunes
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements se fera aussi à travers les données des enquêtes telles que les EDS et les enquêtes MICS

Avant l'élaboration des présents engagements, il y a eu un processus avec plusieurs étapes

- La déconstruction des anciens engagements

- L'élaboration du draft des nouveaux engagements par le comité restreint
- Prise en compte des observations FP2030 et de l'UCPO par le comité restreint
- L'atelier de soumission et de validation des drafts de nouveaux engagements par le panel PF.

4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

Plusieurs instances seront utilisées pour faire le point sur le niveau de mise en œuvre des engagements :

- Réunion Trimestrielle du Panel PF : Elle réunit chaque trois mois tous les acteurs intervenant dans la PF et permet de discuter de tous les sujets en rapport avec la PF.
- Le Motion Tracker : C'est un outil mis en place par l'UCPO qui permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur de la PF à travers la tenue des réunions de validation des données du motion tracker et le processus de diffusion des résultats (rapports) au niveau national.
- Réunion bimestrielle des Points Focaux FP2030 : Elle réunit tous les deux mois les Points Focaux FP2030 (ministère de la Santé, Représentant de la Société Civile, Représentant des Jeunes, UNFPA et USAID). La réunion sert à faire le suivi des engagements.
- Atelier de consensus annuel : Il permet de faire le consensus sur les indicateurs de Trac20. Il réunit tous les acteurs majeurs de la PF au niveau national, les partenaires inclus
- Réunion Annuelle du Partenariat de Ouagadougou : Il s'agit d'une réunion annuelle tournante dans les 09 Pays du PO et rassemble la Société Civile, les Bailleurs, les Gouvernements, les Jeunes, les Leaders Religieux, les Parlementaires et tous les autres acteurs intervenant dans la PF. Elle permet de faire le point des progrès réalisés dans les pays, de faire des recommandations et de mettre en place des mécanismes pour un meilleur suivi des engagements dans les pays.

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

- Faire le plaidoyer envers les acteurs concernés (Députés, MS, DGB, MP) avant l'élaboration du prochain budget pour la prise en compte du budget alloué à l'achat des produits contraceptifs
- Faire la mobilisation des ressources
- Faire l'évaluation des stratégies en cours et en définir de nouvelles au besoin
- Faire le suivi rapproché de la mise en œuvre des engagements
- Renforcer le suivi pour la promotion des Droits Sexuels et Reproductifs
- Renforcer les actions de sensibilisation
- Faire le rappel du code d'éthique et de déontologie
- Interpellation des décideurs par le comité ;
- Interpellation des acteurs concernés par la mise en œuvre des stratégies ;
- Faire des recommandations/ suggestions par engagement.

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

- Les réunions trimestrielles des PF FP2030 sont financées par UNFPA, FP2030
- Les ateliers de consensus national sont financés par Track20
- Les RAPO sont organisées par l'UCPO sur des financements multiples
- Les Réunions Trimestrielles du Panel PF sont financées par UNFPA
- Les partenaires techniques et financiers seront sollicités **au besoin**
- S'agissant du Motion Tracker, l'UCPO apporte un appui en 2022 (70%) et 2023 (30%). La relève sera assurée dès 2022 (30%) et 2023 (70%) et 100% à partir de 2024 à travers la mobilisation des ressources domestiques.

4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

L'appui de FP2030 aux réunions des Points Focaux FP2030 permet de faire le point des avancées et de faire le suivi régulier de la mise en œuvre des engagements.

L'appui technique de Track20 permettra de faire l'analyse des indicateurs.
L'assistance technique de SAMASHA et de l'UCPO pour la mise en œuvre du Motion Tracker au Bénin.

4.6. Toute autre information :

5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

Nous vous recommandons vivement de lancer votre engagement [au plan national](#) après un [processus consultatif de rétroaction](#) avec FP2030 et d'autres partenaires. Cette importante étape représente une bonne occasion de promouvoir votre leadership en matière de planification familiale en amplifiant votre engagement à travers les médias et les médias sociaux, en collaboration avec le partenariat FP2030. Pour plus de conseils : <https://commitments.fp2030.org/fr/etape9>

Quels sont le calendrier et le plan de votre pays pour valider votre engagement, préparer le lancement, puis effectuer le lancement de l'engagement au plan national ?

- 1- La validation des nouveaux engagements sera faite par le Panel PF le 31 août 2021
- 2- La consolidation des nouveaux engagements sera faite au plus tard mi-septembre
- 3- Les nouveaux engagements seront soumis aux bailleurs pour leur appréciation en début du mois de septembre
- 4- Les nouveaux engagements seront validés par le cabinet du ministère de la Santé au plus tard le 30 septembre 2021
- 5- Le Bénin prendra ses engagements en octobre 2021 à travers un atelier de lancement officiel regroupant tous les acteurs y compris les PTF.
- 6- La déconstruction des nouveaux engagements sera faite en novembre 2021.

GUIDE DE L'UTILISATEUR POUR LE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS FP2030

1. ÉNONCÉ DE VISION 2030

L'énoncé de vision de votre engagement décrit les aspirations de haut niveau de votre gouvernement. En faisant progresser la planification familiale, quels sont les changements que vous espérez apporter dans la vie de votre population d'ici 2030, en plaçant les femmes et les filles au centre ? Les recommandations suivantes peuvent vous aider à rédiger votre déclaration de vision :

Cette vision partagée doit dynamiser et motiver les parties prenantes de la planification familiale dans tout votre pays et dans le monde entier, afin qu'elles prennent des mesures collectives pour réaliser les progrès envisagés.

Votre vision doit être ambitieuse, créative et tournée vers l'avenir. Les énoncés de vision solides sont également clairs et succincts — de 2 à 3 phrases, soit environ 40 mots — bien que le vôtre puisse être aussi long que nécessaire pour communiquer efficacement votre vision.

Si 2030 n'est pas un « horizon » pertinent pour votre énoncé de vision, n'hésitez pas à utiliser une date qui correspond mieux à vos plans.

Le cas échéant, incluez le langage d'autres engagements ou cadres gouvernementaux (par exemple, les ODD, la CIPD+25, le GFF, les plans stratégiques nationaux) pour élaborer cette déclaration de vision. Cela permettra d'en garantir l'alignement.

Enfin, n'oubliez pas que vos activités de consultation doivent porter principalement sur les objectifs de l'engagement de votre gouvernement, et non sur l'énoncé de vision.

2. OBJECTIFS D'ENGAGEMENT

Tenez compte des lignes directrices suivantes lorsque vous créez vos objectifs d'engagement.

Sur quoi les objectifs doivent-ils porter ?

Les objectifs doivent contribuer à la réalisation de votre vision et s'aligner, dans la mesure du possible, sur les [cinq domaines d'intervention](#) du partenariat 2030.

- **Faire évoluer le discours et façonner l'ordre du jour politique** : L'engagement politique et le contexte politique sont élargis et constamment favorables.
- **Favoriser les données et la prise de décisions éclairées** : Les politiques et les programmes sont améliorés grâce à des décisions fondées sur des données probantes.
- **Augmenter, diversifier et utiliser efficacement les financements** : Le financement de la planification familiale est suffisant et résilient, les pays étant de plus en plus capables de financer durablement leurs activités de planification familiale.
- **Faire évoluer les normes sociales et de genre** : La décision d'une femme ou d'une adolescente d'utiliser une méthode de contraception moderne est soutenue et acceptée.
- **Améliorer la réactivité du système aux droits et aux besoins des personnes** : Les systèmes de santé répondent aux besoins des individus en matière d'information, de services et d'approvisionnement.

Les pays doivent réfléchir à la manière d'intégrer des approches essentielles de la planification familiale fondées sur les droits dans tous les aspects de leurs engagements, comme l'amélioration de la réactivité du système aux droits et besoins individuels des jeunes et des adolescents et l'augmentation, la diversification et l'utilisation efficace des ressources nationales pour la planification familiale. Des conseils sur l'intégration d'importantes approches de planification familiale fondées sur les droits sont disponibles sur la page [Les droits](#).

Combien d'objectifs devons-nous avoir ?

Il n'y a pas de limite au nombre d'objectifs qui peuvent être inclus dans un engagement. Nous encourageons les pays à définir et à se concentrer sur les priorités les plus urgentes ayant le plus fort potentiel catalytique.

Un engagement en faveur du partenariat 2030 est également un engagement en faveur d'une approche de redevabilité qui implique le suivi et le partage transparent des progrès réalisés vers ces objectifs, sur une base annuelle. Lorsque vous décidez du nombre d'objectifs à inclure, il est important de tenir compte de votre capacité organisationnelle et opérationnelle à partager des données sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

Quel est le calendrier des objectifs ?

Cela dépend entièrement de votre gouvernement. Nous comprenons que les objectifs de votre engagement sont susceptibles de s'aligner sur les priorités existantes des documents de stratégie nationale, qui ont leurs propres calendriers. N'hésitez pas à fixer le calendrier qui vous convient le mieux.

Compte tenu d'expériences antérieures, nous suggérons de répartir les objectifs par tranches de cinq ans au maximum, voire moins. Des délais plus courts permettent un suivi plus efficace des progrès, une fixation plus dynamique des objectifs et une concentration plus forte des parties prenantes nationales.

Que faire si nous devons actualiser nos objectifs ?

Les priorités de votre gouvernement peuvent changer en fonction d'un large éventail de facteurs tels que de nouvelles stratégies nationales, des changements de gouvernement et d'autres facteurs externes imprévus. Les objectifs de votre engagement peuvent être mis à jour si nécessaire afin de refléter en permanence vos priorités actuelles.

Quelles sont les attentes, en plus de l'énoncé de chaque objectif ?

Chaque objectif d'engagement doit être accompagné des informations suivantes :

- **Échéancier** : Partagez la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l'objectif et le moment où vous l'atteindrez.
- **Justification de l'objectif** : Partagez les données et les preuves utilisées pour étayer votre décision de sélectionner cet objectif particulier. Pourquoi avez-vous choisi cet objectif ?
- **Stratégies qui vous aideront à atteindre l'objectif** : Envisagez des actions liées à l'élaboration du programme politique, à la transformation des normes sociales et de genre, et à l'amélioration des systèmes.

[EXEMPLES] OBJECTIF DE L'ENGAGEMENT ET STRATÉGIES

Exemple 1

Énoncé de l'objectif

Faire passer de 20 à 25 % le pourcentage de femmes ayant recours à la planification familiale moderne dans les six mois suivant l'accouchement.

Calendrier

Juin 2021 — juin 2026

Justification

D'après notre examen de [toutes les données disponibles](#) (site en anglais), il existe un important besoin non satisfait en matière de PF chez les femmes en post-partum. L'établissement de stratégies prioritaires pour cette population contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l'accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle.

Stratégies

- Plaider en faveur d'un changement de politique pour garantir l'accès des femmes en post-partum à toute la gamme des méthodes contraceptives appropriées, conformément aux [critères de recevabilité médicale de l'OMS](#) (page en anglais).
- Inclure la PF dans le programme de formation des sages-femmes.
- Offrir des services et des conseils en matière de contraception dans le cadre des soins d'accouchement en établissement avant d'obtenir le congé.
- Inclure des conseils de qualité sur les options de contraception post-partum lors des visites de soins prénataux, afin de donner aux femmes le temps de réfléchir à leurs options et d'en discuter avec leurs partenaires.
- Intégrer les indicateurs de FP post-partum recommandés dans le SGIS, ventilés par âge (<20 ans et 20 ans et plus).
- Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui commencent ou quittent l'établissement avec une méthode contraceptive moderne avant leur sortie.
- Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui reçoivent des conseils sur la PF avant de quitter l'établissement.
- S'assurer que les services de PF sont proposés aux femmes lors des visites de vaccination de routine des enfants, en mettant l'accent sur la formation des prestataires pour répondre aux besoins des jeunes mères.
- Allouer un minimum de 100 000 \$ US pour former, superviser et fournir des aides professionnelles aux prestataires sur l'intégration des services et des conseils en matière de contraception dans les services d'accouchement en établissement.

Exemple 2

Énoncé de l'objectif

Le gouvernement s'engage à intégrer progressivement la préparation à la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, dans les politiques, budgets et programmes nationaux de santé et de gestion des risques de catastrophes d'ici 2024.

Calendrier

Juin 2021 — juin 2030

Justification

Sur la base d'une [récente évaluation mondiale](#) de l'accès à la planification familiale dans les situations humanitaires et de l'actuel [indice de risque informé](#) pour Loompaland, il est nécessaire de se préparer et de répondre aux besoins non satisfaits des femmes en matière de PF pendant les phases aiguës et prolongées de l'intervention humanitaire. L'établissement de stratégies prioritaires pour les populations touchées par les crises contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l'accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle, notamment pour les populations touchées par un conflit, une catastrophe naturelle ou une épidémie de maladie infectieuse.

Stratégies

- Plaider pour un changement de politique afin de garantir l'accès à toute la gamme des méthodes contraceptives dans les phases aiguës et stables d'une crise, comme le recommande le [manuel de terrain du groupe interorganisations sur la santé reproductive en situation de crise humanitaire](#).
- Intégrer la santé sexuelle et reproductive dans les politiques et plans de gestion des risques de catastrophe ou d'urgence sanitaire, et s'efforcer à son tour d'intégrer les considérations relatives aux catastrophes et aux urgences dans les politiques de santé sexuelle et reproductive (voir [Prêts à sauver des vies : une boîte à outils de préparation pour les soins de santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence](#)).
- Utilisez l'ensemble minimal de services initiaux (MISP) en matière de santé sexuelle et reproductive et ses [outils d'évaluation](#) et de [formation](#) pour structurer, suivre et évaluer les efforts de préparation.
- Favoriser la résilience des [chaînes d'approvisionnement en santé sexuelle et reproductive](#) en élaborant des plans de continuité des opérations, en veillant à ce qu'une gamme complète de contraceptifs et de produits de santé génésique soit classée par ordre de priorité et repositionnée, le cas échéant.
- Renforcer la collecte et la gestion des données relatives à la santé sexuelle et reproductive, y compris les données ventilées par sexe, âge et invalidité, afin de faciliter les efforts de préparation ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions.
- Trouver un financement suffisant, approprié et flexible par le biais des budgets nationaux et infranationaux de gestion des risques de catastrophe et d'urgence sanitaire, des fonds d'urgence et des donateurs externes pour soutenir la préparation, la réponse et le rétablissement aux situations d'urgence afin de renforcer la résilience du système de santé face aux événements de crise.

[1] [Global Snapshot of Contraceptive Services across Crisis-Affected Settings, Women's Refugee Commission, 2020](#) (en anglais).

5. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

Alors que les pays partenaires élaborent des engagements pour 2030, nous vous encourageons à développer des stratégies de redevabilité qui tiennent compte les éléments suivants :

- **Une approche de responsabilité mutuelle** dans laquelle les gouvernements, en collaboration avec les principales parties prenantes, sont obligés de tenir les engagements

qu'ils ont pris, et où la société civile est galvanisée pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action et engagée pour suivre les progrès vers la réalisation des engagements avec le gouvernement.

- **Des structures et des processus de redevabilité qui couvrent le cycle complet de l'engagement** — évaluation des engagements précédents (le cas échéant), élaboration de nouveaux engagements, mise en œuvre des engagements et suivi des progrès.
- **Alignement sur l'approche globale de la redevabilité à l'horizon 2030, sur le cadre de vision et sur le cadre de référence de 2030.**
- Dans la mesure du possible, et lorsque cela est compatible avec les autorités budgétaires et de mise en œuvre, les pays sont encouragés à étendre les approches de redevabilité mutuelle aux unités infranationales.

La stratégie de redevabilité robuste d'un pays pour son engagement de partenariat 2030 doit s'aligner sur les six principes ci-dessous.

- Une approche collaborative et communautaire de la redevabilité est adoptée et met l'accent sur l'engagement de la société civile, y compris celui des organisations dirigées par des jeunes, dans l'élaboration et le suivi des engagements.
- Une approche de redevabilité mutuelle qui favorise une plus grande conformité parmi toutes les parties prenantes afin de permettre aux auteurs d'engagements d'atteindre leurs objectifs.
- Les processus de redevabilité et de suivi sont alignés sur les autres processus nationaux et sur les autres engagements pris par le pays.
- Des objectifs clairement définis sont développés et articulés dans l'engagement du pays, y compris un plan pour atteindre les objectifs et un processus pour mesurer les progrès avec les indicateurs de base de FP2030 et les mesures propres au pays. Des parties responsables sont définies pour diriger la mise en œuvre et le suivi.
- Les principes d'inclusion sont intégrés tout au long du processus d'élaboration de l'engagement, ainsi que dans les mécanismes de redevabilité qui suivent les progrès réalisés par rapport aux engagements à venir.
- La visibilité et la transparence sont encouragées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des engagements.

Exemples prometteurs de mécanismes de redevabilité :

<https://commitments.fp2030.org/sites/default/files/Accountability-Mechanisms-fr.pdf>

Veillez réviser les **exemples** au fur et à mesure que vous développez votre engagement national et votre approche de redevabilité, en vous en inspirant selon votre contexte et vos objectifs. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et nous encourageons les partenaires à adapter, ajuster, voire développer ces approches pour répondre à leurs besoins. Bien que les modèles soient différents, ils reposent tous sur des approches collectives et bien coordonnées. Ces exemples se concentrent sur la relation entre le gouvernement et les OSC. Ils sont orientés vers l'utilisateur et génèrent des informations et un dialogue sur le plan local.

